

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue **à huis clos avec un enregistrement audio (arrêté ministériel 2020-029)**, le lundi 15 juin 2020, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Madeleine Lefebvre, Messieurs les conseillers Marc Gaudreau, Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale et Louise Pelletier, greffière.

Est absente : Madame Sophie Beaudoin, conseillère

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

R2020-06-330 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

R2020-06-331 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mai 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

R2020-06-332 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 mai 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

R2020-06-333 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 juin 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

15-06-2020

R2020-06-334 M. MICHEL MANSEAU, JOURNALIER – ALLOCATION UTILISATION VÉHICULE PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Manseau s'occupe de l'entretien du terrain de golf Les Trois Clochers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki ne possède pas encore de voiturette de service et que, par conséquent, M. Michel Manseau utilise occasionnellement son véhicule personnel pour l'entretien du terrain de golf;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer une allocation temporaire de 32 \$ par jour à M. Michel Manseau pour l'utilisation occasionnelle de son véhicule personnel à des fins d'entretien du terrain de golf Les Trois Clochers, et ce, jusqu'à l'acquisition d'une voiturette de service.

ADOPTÉE

R2020-06-335 COMPTES FOURNISSEURS – MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes fournisseurs pour les activités financières pour le mois de mai 2020 s'élève à 448 909,08 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 E 0024 a une retenue de 3 995,38 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes fournisseurs ci-haut mentionnés, pour un montant de 444 913,70 \$;
- que les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes fournisseurs.

ADOPTÉE

R2020-06-336 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NO 1006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 881 SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2019-338 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU AFIN D'INTÉGRER LA CARTOGRAPHIE ET LE RAPPORT VISANT UNE PARTIE DES ZONES À RISQUES D'INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MANIWAKI – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement no 2019-338 modifiant son schéma d'aménagement;

15-06-2020

- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki doit à cet effet adopter un règlement de concordance modifiant le règlement de zonage no 881 pour le rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été présenté lors de la séance ordinaire du 19 mai 2020;
- CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 25 mai 2020 par la résolution no 2020-05-316;
- CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été précédé d'une procédure de consultation écrite tenue entre le 26 mai et le 10 juin 2020, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le règlement no 1006 intitulé : Règlement de concordance no 1006 modifiant le règlement de zonage no 881 suite à l'entrée en vigueur du règlement no 2019-338 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin d'intégrer la cartographie et le rapport visant une partie des zones à risques d'inondation sur le territoire de la Ville de Maniwaki. Ce règlement entrera en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R2020-06-337 RESTAURANT CENTRE SPORTIF GINO-ODJICK – AMENDEMENT AU BAIL

- CONSIDÉRANT QUE Mme Rachel Riel, locataire du restaurant du Centre Sportif Gino-Odjick, est en défaut de paiement pour les loyers des mois d'avril, mai et juin 2020;
- CONSIDÉRANT QUE Mme Riel demande à la Ville de Maniwaki de réduire le loyer à 25 % en participant au programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (COVID-19);
- CONSIDÉRANT QU' après vérification, la Ville de Maniwaki n'est pas admissible à ce programme;
- CONSIDÉRANT QUE le loyer est déjà réparti sur 12 mois plutôt que sur les mois d'utilisation, et ce, afin d'accommoder Mme Riel;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'annuler les loyers de juillet à novembre inclusivement compte tenu que le Centre Sportif Gino-Odjick sera fermé en raison d'une réfection majeure;

15-06-2020

CONSIDÉRANT QU' il a été proposé à Mme Rachel Riel, toujours dans le but de l'aider, de reporter les 3 loyers impayés d'avril, mai et juin en les étalant sur les mois de décembre 2020 à juin 2021, portant le total à payer pour ces mois à 2 142.85 \$, ce qu'elle a accepté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de procéder à un amendement au bail entre la Ville de Maniwaki et Mme Rachel Riel concernant la location du restaurant du Centre Sportif Gino-Odjick afin d'annuler les loyers pour les mois de juillet à novembre 2020 inclusivement et de reporter les 3 mois de loyer impayés d'avril, mai et juin 2020 en les étalant sur les loyers des mois de décembre 2020 à juin 2021;
- d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ledit amendement pour et au nom de la Ville de Maniwaki.

ADOPTÉE

R2020-06-338 VÉHICULE UTILITAIRE SPORT – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a effectué une demande de prix pour l'achat d'un (1) véhicule utilitaire sport neuf pour le service en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les 3 concessionnaires de la Ville de Maniwaki ont été invités à déposer un prix;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu un (1) seul prix qui se lit comme suit :

CONCESSIONNAIRE	Marque	Modèle Année	Montant total (avant les taxes)
Gérard Hubert Automobile Ltée	Ford	Explorer « Interceptor » 2020	47 500.00 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'octroyer le contrat à Gérard Hubert Automobile Ltée au montant de 47 500.00 \$, avant les taxes applicables, comme étant le seul concessionnaire ayant fourni un prix pour l'achat d'un (1) véhicule utilitaire sport neuf;
- d'autoriser la directrice générale ou la greffière ou la trésorière à signer tous les documents relatifs à l'achat du véhicule utilitaire sport neuf pour le service en sécurité incendie.

ADOPTÉE

15-06-2020

NOTE AU P-V PLAN POUR CONSTRUCTION BLOC SANITAIRE AU TROIS-CLOCHERS – OCTROI DU CONTRAT

Le conseil municipal est informé que la procédure de demande de prix s'est terminée le 12 juin dernier à 15h30. Les trois (3) firmes d'architectes suivantes ont été invitées et ont soumis un prix :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (avant les taxes)
Robert Ledoux, architecte	7 895.00 \$
PLA Architectes	15 700.00 \$
GBA inc.	5 850.00 \$

Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire, soit GBA inc, au montant de 5 850.00 \$ avant taxes.

NOTE AU P-V MARQUAGE DE CHAUSSÉE – OCTROI DU CONTRAT

Le conseil municipal est informé que la procédure de demande de prix s'est terminée le 5 juin dernier à 15h30. Des quatre (4) entreprises invitées à soumettre un prix, une seule a répondu à l'appel :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (avant les taxes)
3097-4547 Québec inc. (Jean-Yves Brisson)	13 426.42 \$
Déneigement Leonard Morin	N/A
Proligne	N/A
Signebec	N/A

Le contrat a été octroyé au seul soumissionnaire ayant déposé un prix, soit 3097-4547 Québec inc. (M. Jean-Yves Brisson) au coût total de 13 426.42 \$, avant taxes.

NOTE AU P-V M. MATHIEU VINCENT, POMPIER – DÉMISSION

Les membres du conseil sont informés que M. Mathieu Vincent, pompier embauché par résolution du conseil le 20 janvier 2020, a remis sa démission le 1^{er} juin dernier suite à son déménagement dans une autre région.

15-06-2020

R2020-06-339 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement de procéder à la levée de cette séance ordinaire à 20h11.

ADOPTÉE

Francine Fortin, mairesse

Louise Pelletier, greffière